

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DILT 7 Approbation du principe et des modalités de résiliation pour motif d'intérêt général de cinq marchés de prestations de nettoyage des établissements de petite enfance notifiés en 2009.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511 et suivants ;

Vu la délibération 2009 DALIAT 011 en date des 11 et 12 mai 2011 portant approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de prestations de nettoyage dans les établissements de petite enfance en 9 lots séparés ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les arrêtés de résiliation des cinq marchés, n° 20091130010029 et 20091130010032 conclus avec la société VEGA CONSEIL SECURITE, n°20091130010033 conclu avec la société GOM PROPLETE, n° 20091130010036 et n° 20091130010037 conclus avec la SAS AAF LA PROVIDENCE II ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de résiliation pour motif d'intérêt général de cinq marchés de prestations de nettoyage des établissements de petite enfance notifiés en 2009,

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer et notifier les arrêtés de résiliation des marchés suivants :

- n° 20091130010029 et 20091130010032 conclus avec la société VEGA CONSEIL SECURITE ;
- n° 20091130010033 conclu avec la société GOM PROPLETE ;
- n° 20091130010036 et n° 20091130010037 conclus avec la SAS AAF LA PROVIDENCE II.

Article 3 : Sous réserve de décision de financement, les dépenses résultant de la résiliation de ces marchés seront imputées sur divers crédits inscrits et à inscrire aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris, sur le compte nature 6711 au titre de l'exercice 2012.